

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

**N° 165/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 novembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 novembre 2018,

**Objet de la délibération :**  
**P@C C@P 25 : validation et signature du contrat**

**Nombre de membres**

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	62
- Absents :	
• Dont suppléés :	5
• Dont représentés :	10
• Excusés :	10
• Non excusés :	12
- Votants :	77

**Résultat du vote**

- Pour :	77
- Contre :	
- Abstention :	0

L'an deux mil dix-huit,

Le dix-neuf novembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du Berceau du Comté à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bourgon Jean-Michel à M. Marechal Philippe, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Laithier Didier à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Petitet Marie-Jeanne, Mme Magneron Monique à M. Chabod Gérard, M. Jouvin Christophe à Mme Bournez Estelle, Mme Chanudet Djamilia à M. Ducret Sylvain, M. Chatelain Claude à M. Dard Pierre, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourqui Michel à M. Quété Gérard

**Procuration**

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Keller Véronique par Mme Angiolini Pascale, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)**

Mmes Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise, Breuillot Laurence, Faillenet Bernadette, Faivre Sarah & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Nicolet Jean-Paul, Mougain Romuald, Daudey Louis & Bonnefoi Frédéric

**Absent(e)s**

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Fietier Danièle & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Simon Gilles & Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **Mme Nathalie Van De Woestyne**, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président rappelle le contexte de co-construction du Contrat et présente la proposition du Département.

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- Subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- Différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire Loue Lison, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1<sup>er</sup> axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2<sup>ème</sup> axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3<sup>ème</sup> axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4<sup>ème</sup> axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3ème axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire Loue Lison, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 2 500 000 € (soit 25,01 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- ✓ Volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- ✓ Volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire Loue Lison (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- Pour les projets relevant du volet A : 60 % de l'enveloppe (soit 1 500 000 €),
- Pour les projets relevant du volet B : 40 % de l'enveloppe (soit 1 000 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire Loue Lison a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Après consultation, les membres de l'instance de concertation issus de l'EPCI ont émis un avis favorable.

À l'unanimité, le conseil communautaire :

- Prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- Approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire de Loue Lison,
- Autorise le Président à signer ce contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181119-165-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2018  
Affichage : 15/01/2018

Fait et délibéré en séance, le 19.11.18

Pour Extrait conforme,  
Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Basile  
25290 ORVAUX  
Jean-Claude GRENIER  
Président